



LE MONTET

Actualités

NUMÉRO SPECIAL
Lettre d'Informations Municipales

LE BUDGET

Par Alain Perrier, adjoint au Maire, délégué aux finances

Avant de voir plus en détail le budget, sachez que le conseil municipal a décidé de ne pas modifier le taux des quatre taxes directes locales qui restent donc fixées à :

- * 13,68 % pour la taxe d'habitation
- * 21,52 % pour le foncier non bâti
- * 47,80 % pour le foncier bâti
- * 14,01 % pour la taxe professionnelle

BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement

Recettes

On peut considérer que nos ressources ont principalement trois origines :

1/ Les impôts et taxes qui représentent 159 000 €, proviennent justement des contributions directes, lesquelles se répartissent ainsi :

- 43 900 € pour la taxe d'habitation
- 52 100 € pour le foncier bâti
- 5 100 € pour le foncier non bâti
- 53 400 € pour la taxe professionnelle

2/ Les dotations et subventions de l'État pour 175 000 € dont 119 800 de dotation de l'État et 52 400 qui correspondent à des compensations pour des exonérations de taxes.

3/ Les revenus des immeubles qui s'élèvent à 92 000 €.

Dépenses

Concernant l'utilisation des ressources quatre grands chapitres se dégagent

1/ Les charges à caractère général pour 144 000 €, avec, cette année encore, un effort important pour l'entretien des bâtiments communaux, puisque 30 000 € ont été prévus à cet effet.



2/ Les charges de personnel pour 126 000 €.

3/ Les charges de gestion courante pour 109 000 €

Les postes importants de ce chapitre :

- la contribution au RPI pour 38 000 €

- l'éclairage aux « Pierres Boudillons » pour 20 000 €

4/ Les charges financières qui s'élèvent à 21 000 €

Voici présentés de façon sommaire, les principaux chapitres de notre budget de fonctionnement. Il s'agit de chiffres volontairement arrondis, mais qui correspondent globalement à ceux qu'on retrouve dans le budget primitif 2004. Pour être complet et pour conclure avec le fonctionnement, sachez que du fait d'un excédent antérieur de 39 000 € nous pouvons effectuer un versement de 62 000 € à la section d'investissement. Ainsi, nous respectons les règles d'équilibre du budget, puisque, l'excédent de fonctionnement doit couvrir le remboursement du capital emprunté.

Section d'investissement

Programme	dépenses	recettes
Petites villes d'Auvergne	8 663	1 000
Toiture de l'Église		8 300
Toiture Sacristie	10 000	3 400
Voirie pavillons locatifs	13 000	27 825
Ordinateur	2 405	
Perception	106 000	106 000 (Emprunt)
Gendarmerie	8 800	119 600 (Emprunt)
Presbytère	119 600	62 029
Virement Section de fonctionnement		
Capital des emprunts	63 386	
Affectation résultat exploitation 2003		100 376
Déficit exercice 2002	100 376	
FCTVA		3 700
Total	432 230	432 230

Commentaires

Pour une bonne partie, ce sont des programmes en voie d'achèvement (voire terminés pour certains), mais pour lesquels toutes les opérations n'ont pas été comptabilisées sur 2003.

Suite et fin en page 3

Les nouveaux projets concernent le presbytère et la perception

Pour la perception, ce sont des travaux visant à construire des bureaux supplémentaires. Les négociations avec l'administration sont toujours en cours, dans le but d'obtenir une revalorisation des loyers, de façon à couvrir les charges qui nous incomberont, à savoir le remboursement de l'emprunt nécessaire pour boucler ce chantier. Nous avons inscrit au budget un financement total, alors qu'en réalité, ce programme est éligible aux subventions, mais celles-ci ne peuvent pas être inscrites au budget tant qu'elles ne sont pas notifiées.

Un autre projet revient à l'ordre du jour, il s'agit des travaux du presbytère. Pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment, des subventions sont prévues mais nous ne pouvons pas les budgetiser. Le financement de cette opération apparaît sous forme d'un emprunt, mais en fait, le coût, hors subvention, est pris en charge par l'Évêché, avec lequel, une convention a été passée..

Conclusion

Vous l'aurez remarqué, notre marge de manœuvre est étroite, mais sachez que l'horizon se dégage quelque peu.

En effet, l'état de la dette auprès des organismes financiers, fait apparaître une diminution sensible des annuités. De 84 500 € de remboursement actuellement, nous passerons successivement à 77 700 € en 2005, puis à 57 900 € en 2006 et seulement 22 400 € en 2008.

Dans un prochain numéro, je vous parlerai du budget annexe d'assainissement.

